



Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.
RESTREINTE

UNEP/CONF.1/1
30 septembre 1975

Original : ANGLAIS/FRANCAIS

Conférence de plénipotentiaires des
Etats riverains de la région médi-
terranéenne, sur la protection de la
mer Méditerranée (convoquée par le PNUE)

2-13 février 1976

Note de Présentation

Les trois projets d'instruments juridiques ci-joints 1/ ont été préparés à partir d'avant-projets établis respectivement par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en ce qui concerne la Convention cadre pour la protection du milieu marin contre la pollution en Méditerranée; par l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (OMCI), en ce qui concerne le Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique; et par le Gouvernement espagnol, en ce qui concerne le Protocole sur la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs.

Les projets s'inspirent des lignes directrices élaborées lors de la consultation sur la protection des ressources biologiques et des pêches contre la pollution en Méditerranée, qui s'est tenue à Rome, sous l'égide de la FAO et du Conseil général des pêches pour la Méditerranée (CGPM), du 19 au 23 février et du 27 mai au 1er juin 1974. Ils tiennent compte également des observations reçues des gouvernements des Etats méditerranéens en réponse à un questionnaire envoyé par le Directeur général de la FAO le 1er août 1974, ainsi que des discussions de la Réunion intergouvernementale sur la protection de la Méditerranée, qui a eu lieu à Barcelone à l'initiative du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), du 28 janvier au 4 février 1975. Par la suite, ils ont été soumis à un groupe de travail d'experts chargés d'examiner les projets d'instruments juridiques pour la protection de la Méditerranée, qui s'est réuni à Genève, sous l'égide du PNUE, du 7 au 11 avril 1975, et dont le compte rendu est ci-joint.

Les clauses finales des trois projets (articles et paragraphes identifiés par un astérisque) ont été, conformément aux recommandations du Groupe de travail, revues et harmonisées par le secrétariat du Groupe.

1/ UNEP/CONF.1/3; UNEP/CONF.1/4; UNEP/CONF.1/5.

Par ailleurs; les clauses additionnelles que le Groupe de travail a demandé au secrétariat de rédiger, ainsi que les dispositions dont le Groupe proposa une rédaction alternative, ont été mises entre crochets.

Les trois projets seront ultérieurement soumis en vue de leur adoption à une conférence de plénipotentiaires organisée par le PNUE en coopération avec la FAO et les autres organismes intéressés des Nations Unies, qui doit se tenir à Barcelone du 2 au 13 février 1976.

Annexe 1

[The following text is extremely faint and illegible due to low contrast and scan quality. It appears to be a list or detailed notes related to the main text.]